

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 19 Juin 2019 à 19h00** Salle Polyvalente de la Maison des Associations de la Clochette, 163 Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 10

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 44

Présents : 26 (titulaires et suppléants)

Absents : 10

Procuration : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 22

Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille-lez-Marchiennes) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Joël THOREZ (Arleux) - Henri DERASSE (Aubigny au Bac) - Damien FRENOY (Cantin) - Claude HEGO (Cuincy) - Nadia BONY (Douai) - Henri COQUELLE (Faumont) - Robert STRZELECKI (Flers en Escrebieux) - Denis LAMY (Goeulzin) - Romuald SAENEN (Guesnain) - Arnaud PIESSET (Lallaing) - Bruno MUNDT (Loffre) - Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Véronique LEGRAND (Sin le Noble) - Claudine PARNETZI (Waziers) - Dominique RICHARD (Waziers) - Marilyne LUCAS (Guesnain)

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pascal DAMBRIN suppléant de Christophe DUMONT (Sin le Noble) - Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (Flers en Escrebieux) - Yves-Marie BLOCQUET suppléant de Caroline BIENCOURT (Râches) - Anna LEARDI suppléante de Colette CAPA (Roost-Warendin)

Etaient présents par procuration : 8

Marc HEMEZ (Aniche) donne pouvoir à Pascal DAMBRIN (Sin le Noble) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) donne pouvoir à Georges CINO (Ecaillon) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) donne pouvoir à Claude HEGO (Cuincy) - Marylise FENAIN (Cuincy) donne pouvoir à Anna LEARDI (Roost-Warendin) - Didier TASSEL (Fressain) donne pouvoir à Jacques LECLERCQ (Roost-Warendin) - Jean Claude DHALLUIN (Courchelettes) donne pouvoir à Damien FRENOY (Cantin) - Jean Luc DEVRESSE (Douai) donne pouvoir à Nadia BONY (Douai) - Jacques ELIAS (Anhiers) donne pouvoir à Marilyne LUCAS (Guesnain)

Etaient absents et excusés : 10

Marie BONNAFIL (Aniche) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Michel LEBLOND (Férin) - Francis FUSTIN (Goeulzin) - Jean Michel SZATNY

(Dechy) - Alain KLEE (Lallaing) - Christian POIRET (Lauwin-Planque) - Didier CARREZ (Sin Le Noble) - Frédéric CHEREAU (Douai)

OBJET : MODIFICATION DE LA DESSERTE DE LA LIGNE 2

Madame BONY rappelle l'objectif de la proposition de délibération est de valider la modification d'itinéraire de la Ligne 2 à compter du Lundi 2 Septembre 2019.

-1- La desserte actuelle

La Ligne 2 est une ligne du réseau Eveole qui relie l'arrêt AUBY – Bon Air à l'arrêt Lycée Arthur Rimbaud à Sin Le Noble.

Cette ligne réalise la desserte les communes d'Auby, de Flers en Escrebieux (centre commercial carrefour), de Lauwin-Planque, de Cuincy, de Douai, de Lambres lez Douai, de Dechy (CHD) et de Sin Le Noble (Centre commercial Auchan et Lycée Arthur Rimbaud).

Elle assure la desserte de multiples pôles d'attractivité, dont notamment :

- Centre Commercial Carrefour Flers en Escrebieux
- Collège Jules Ferry
- Lycée Edmond Labbé
- Centre-ville de Douai (sauf gare SNCF)
- Centre Commercial Auchan Sin Le Noble
- Centre Hospitalier de Dechy
- Lycée Arthur Rimbaud à Sin Le Noble (via un crochet aux horaires d'entrées et sorties)

Le fréquence moyenne de cette ligne en période scolaire est aux 15 minutes, aux 20 minutes en période de vacances scolaires à l'heure les Dimanches et jours fériés.

-2- Proposition de modification de l'itinéraire à compter du 2 Septembre 2019

2 – a Modification de l'itinéraire dans le centre-ville de Douai

Actuellement, la Ligne 2 dessert l'arrêt Douai Place et l'arrêt Douai Place De Gaulle sans desservir la gare.

Il est proposé que la ligne 2 **desserve** à compter du 2 Septembre 2019 l'arrêt de la **Gare SNCF de Douai**.

La desserte de cet arrêt s'effectuera via la piste TCSP (de l'arrêt Place Carnot à l'arrêt Place De Gaulle) et l'arrêt sera commun avec la Ligne A sur le parvis de la gare.

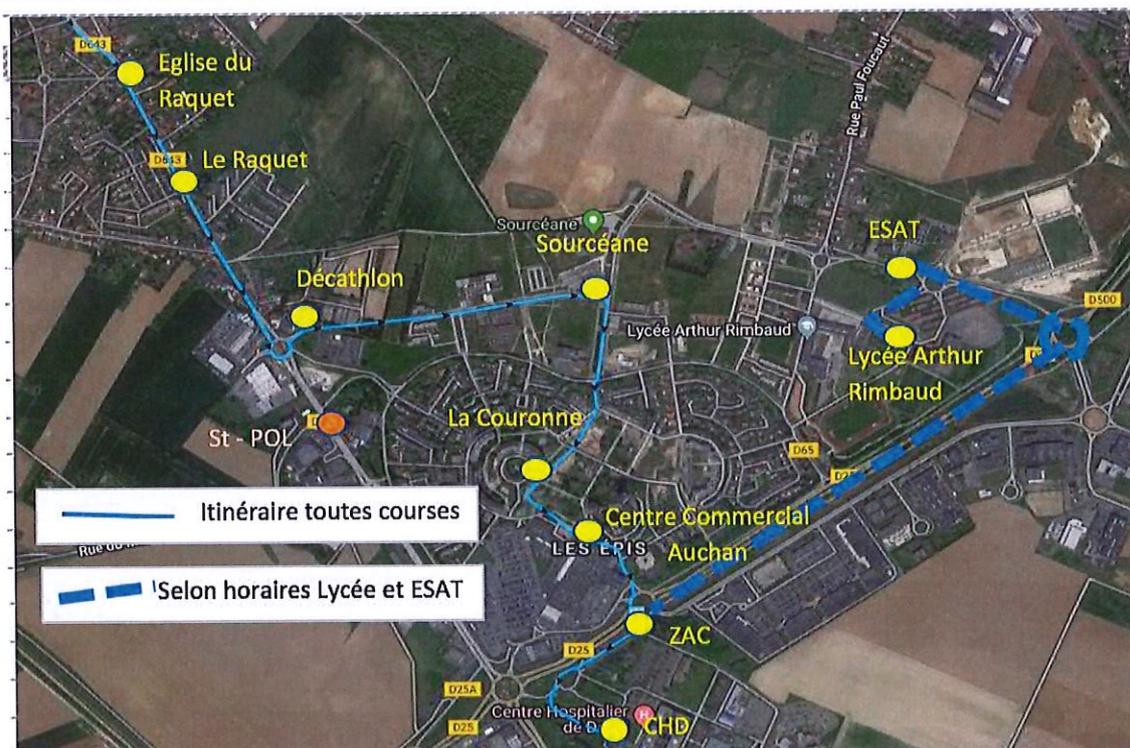
Schéma de la nouvelle Desserte :



2 – b Modification de l'itinéraire secteur Ecoquartier Le Raquet – CHD

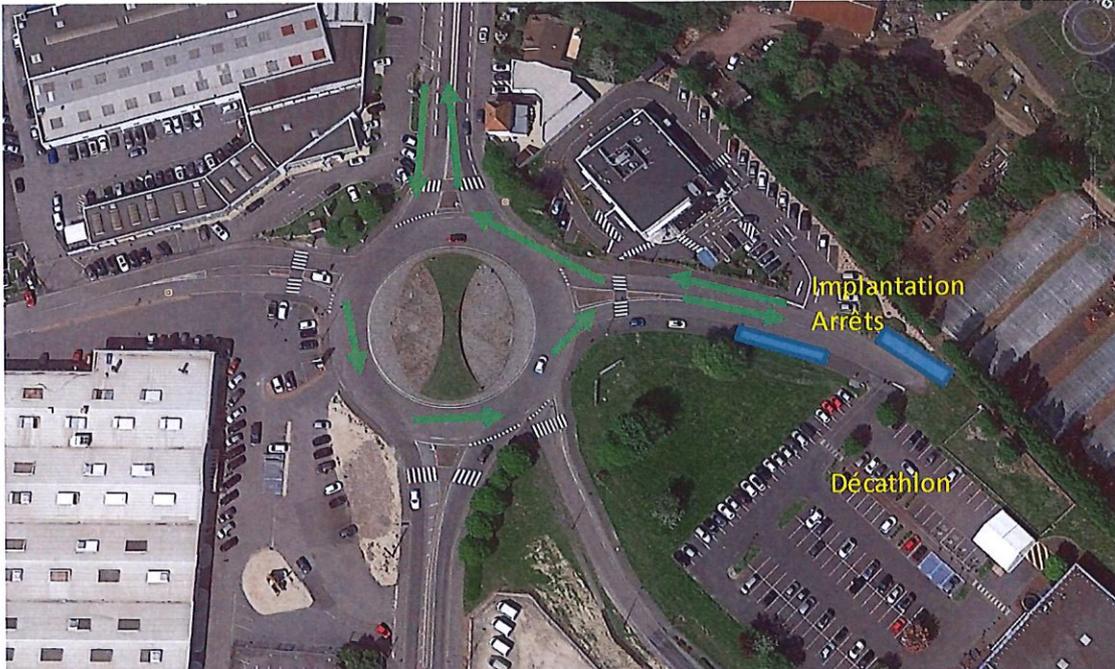
Compte tenu de l'implantation de l'éco-quartier du Raquet et de la présence du centre aquatique Sourcéane, et des projets de création d'infrastructure sur cette zone (boulodrome, patinoire), une modification de l'itinéraire de la Ligne 2 est proposée afin de faciliter l'accès de la population à ces équipements.

Schéma de la nouvelle Desserte :



Cette modification d'itinéraire ne permet plus la desserte de l'arrêt ST-POL à Lambres-Lez-Douai.

Afin de continuer à réaliser une desserte de ce secteur, il est proposé l'implantation d'un arrêt au niveau de l enseigne Decathlon.



Le départ et le terminus de la Ligne 2 seront le CHD sauf pour les courses dont les horaires nécessitent la desserte du Lycée Arthur Rimbaud et/ou du personnel de l'ESAT.

2 – c Impact de la modification sur les moyens d'exploitation et unités d'œuvre

Le cadencement de la Ligne demeure identique au cadencement actuel : 15 minutes en période scolaire, 20 minutes aux périodes vacances scolaires à l'heure les Dimanches et jours fériés

La modification de la desserte de la Ligne 2 n'entraîne aucune variation du nombre de véhicules engagés pour son exploitation (8,5 par jours en période scolaire sauf le samedi ou le besoin descendra à 8 ; 6 en période de vacances scolaires et 2 les dimanches et jours fériés).

Pour l'année 2019 (Du 2 Septembre au 31 Décembre), cette modification entraînera une réduction de 5 012 Kms et de 104 :10 heures de production.

L'impact de cette modification en effet année pleine serait une diminution de 14 912 Kms et de 391 :05 heures

Cette variation d'unité d'œuvre et les coûts y afférents seront intégrés dans un avenant au contrat qui lie le SMTD à la STAD, qui intégrera l'ensemble des réajustements nécessaires compte tenu des variations d'activité survenus durant l'année.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 5 Juin 2019.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la modification d'itinéraire de la Ligne 2 telle que présentée dans la présente note et l'implantation des nouveaux arrêts de desserte.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 44

Nombre de votants : 26

Suffrage exprimé : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE la modification d'itinéraire de la Ligne 2 telle que présentée dans la présente note et l'implantation des nouveaux arrêts de desserte.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

